

pour le beau travail de restauration qu'il a si habilement dirigé, et il se fait en même temps l'interprète des sentiments de tous ses collègues envers les administrateurs qui l'ont entrepris et mené à bonne fin.

M. de Marsy lit une note trouvée tout récemment par lui dans un des registres de comptes, note de laquelle on peut conclure que le constructeur de l'hôtel de-ville, le maître de l'œuvre, se nomme Pierre Navyer, dit de Meaux (1).

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes.

M. du Lac donne lecture de la partie de son travail sur l'Hôtel-Dieu, qui se rapporte à la réforme établie au prieuré de Saint Nicolas, par Marie Bourdet, sous le règne d'Henri IV ; il rappelle les difficultés de cette mesure et analyse les règlements intérieurs établis à cette époque et qui sont restés en vigueur jusqu'à la révolution.

M. l'abbé Gordière termine la lecture de son travail sur les difficultés qui existaient au dix-huitième siècle entre les religieux de Chaalis et leur abbé.

Pour répondre à une question qui avait été posée à la dernière séance au sujet de la nature des biens de l'abbaye de Chaalis à Compiègne, M. de Marsy donne lecture de divers documents établissant, d'une manière précise, l'étendue de ces droits, qui frappaient un certain nombre de maisons situées dans la rue Jeanne-d'Arc, entre la rue des Gourneaux et la rue de l'Ecu. L'origine de ces droits n'est pas bien connue ; ils remontent au treizième siècle et semblent résulter d'une donation de Renaud de Béthisy. Les maisons sur lesquelles ils pesaient, étaient connues à la fin du dix-huitième siècle sous les noms d'Hôtels de *Notre-Dame*, de *l'Autre-Monde*, des *Sept-Maillets*, du *Chêne-Vert*, du *Pot-d'Étain* et du *Grand Barillet*.

Après cette communication, M. de Marsy propose que l'intéressant travail dont M. l'abbé Gordière a donné lecture soit renvoyé par la Société au Comité archéologique de Senlis, au centre de la circonscription duquel se trouve Chaalis. Ce travail trouverait ainsi bien plus naturellement sa place dans les publications

(1) Voir L'Hôtel-de-Ville de Compiègne, (*Compte Rendu du Congrès Archéologique de Senlis*, p. 330.)